



OCDE Indice de Restrictivité aux Échanges de Services (IRES)

FRANCE – 2022

Messages clés

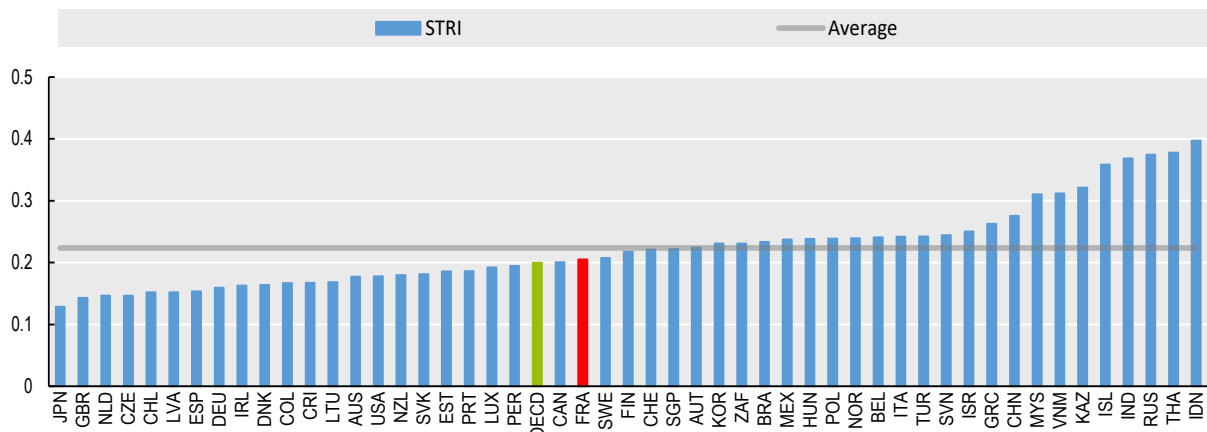
- L'IRES 2022 de la France est supérieur à la moyenne de l'OCDE mais inférieur à la moyenne des autres pays de l'échantillon. Les indices sont restés inchangés par rapport à 2021.
- La France a progressivement introduit des réformes au cours des dernières années, contribuant à assouplir les conditions des échanges et des investissements dans plusieurs secteurs.
- Les services de courrier sont les plus ouverts par rapport à la moyenne de l'échantillon sectoriel tandis que les services juridiques sont les plus restrictifs pour le commerce.

Recommandation

- Des marchés de services ouverts et bien réglementés sont essentiels pour faciliter la reprise économique, renforcer la résilience aux chocs futurs et promouvoir un système des échanges plus durable. Pour veiller à ce que les avantages des marchés ouverts et d'un système commercial international fondé sur des règles soient préservés, les responsables politiques devraient s'efforcer de réduire au minimum les obstacles qui augmentent les coûts commerciaux pour les fournisseurs de services, affaiblissent les gains de la transformation numérique et sapent la compétitivité.

L'IRES 2022 de la France est supérieur à la moyenne de l'OCDE mais relativement bas par rapport aux autres pays de l'échantillon (Graphique 1).

Graphique 1. IRES moyen par pays, 2022



Note: Les indices de l'IRES varient entre zéro (moins restrictif) et un (plus restrictif). La base de données de l'IRES enregistre les mesures sur la base de la nation la plus favorisée. Le transport aérien et le fret routier ne couvrent que les établissements commerciaux (avec accompagnement des mouvements de personnes). Les indices sont basés sur les lois et réglementations en vigueur au 31 octobre 2022. La base de données réglementaire de l'IRES couvre les 38 Membres de l'OCDE, le Brésil, la Chine, le Costa Rica, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Malaisie, le Pérou, l'Afrique du Sud et la Thaïlande.

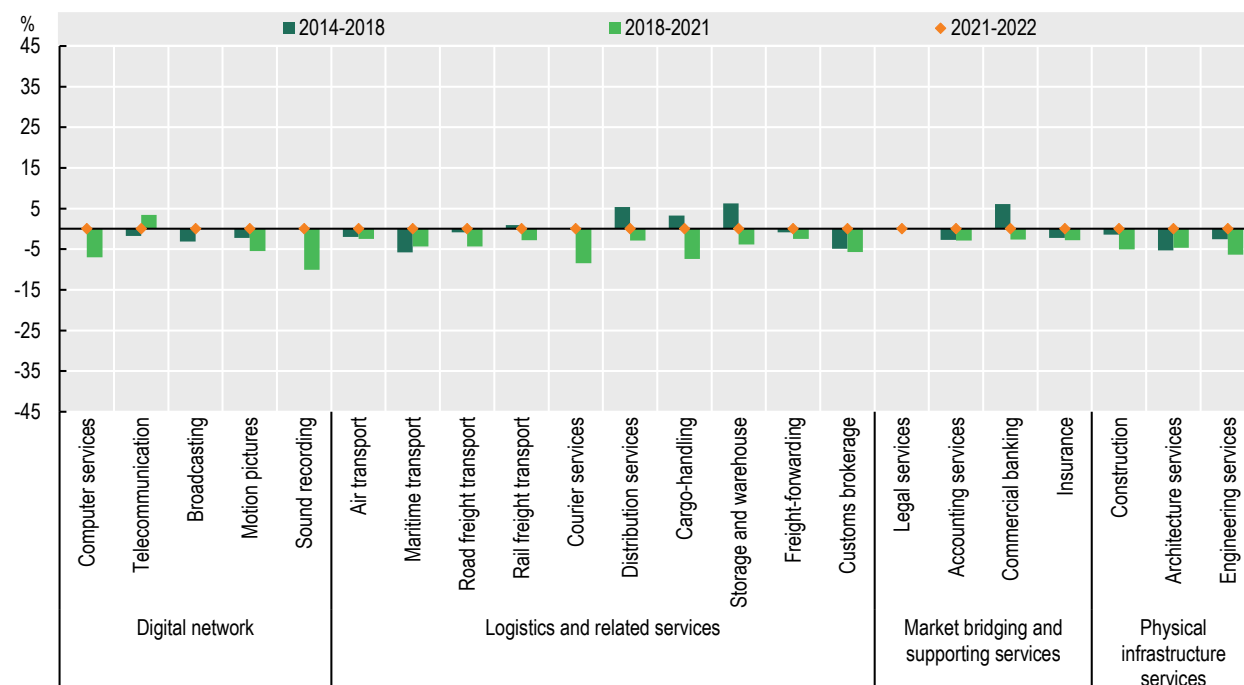
Source: OECD (2022). STRI and TiVA databases.

L'indice 2022 reflète essentiellement des mesures horizontales s'appliquant à tous les secteurs. La France impose des tests d'accès au marché du travail pour les personnes qui changent de travail au sein d'une entreprise, les prestataires de services contractuels et indépendants. Par ailleurs, la durée de séjour applicable pour les prestataires de services contractuels et indépendants dans le pays est limitée à 12 mois. L'exigence d'un capital minimum est obligatoire pour les sociétés anonymes et les sociétés établies dans l'Union européenne sont tenues d'avoir un représentant imposable en France accrédité auprès de l'administration fiscale.

La France a introduit progressivement des réformes ces dernières années, contribuant à assouplir les conditions d'échanges et d'investissements dans plusieurs secteurs (Graphique 2). Les niveaux de libéralisation les plus élevés entre 2018 et 2021 ont été enregistrés dans les services d'enregistrement sonore, de courrier et de la logistique, suivis des services informatiques. Aucun changement significatif affectant les scores de l'IRES n'a été identifié en 2022

Graphique 2. Evolution de l'IRES par secteur en France

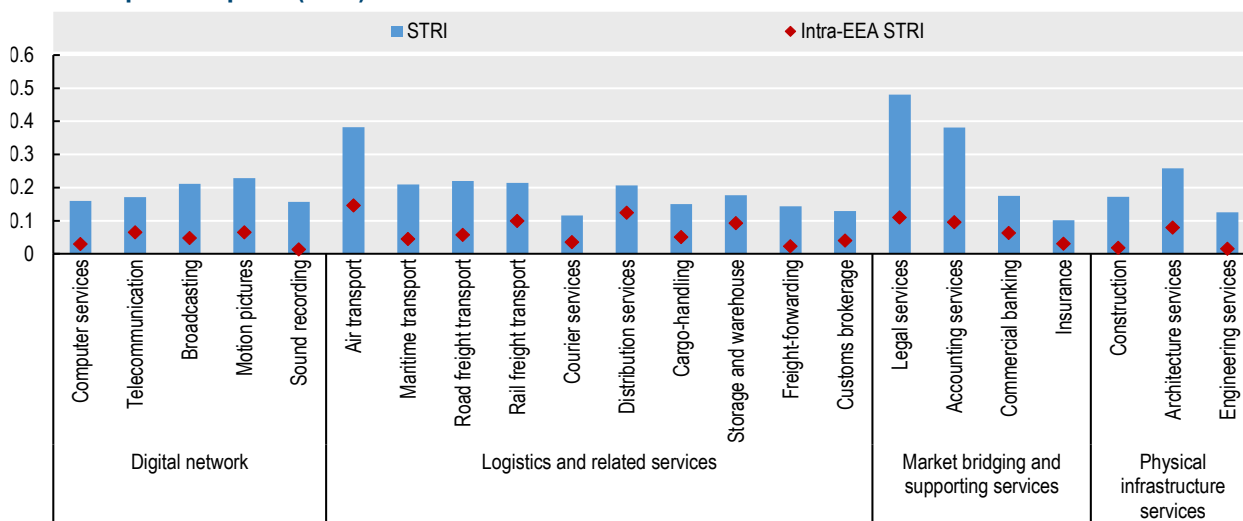
Indice de Restriction de Commerce de Services, variation en pourcentage sur les périodes 2014-2018, 2018-2021 et 2021-2022



OECD (2022). Base de donnée de l'IRES.

Les barrières réglementaires affectant le commerce des services au sein de l'Espace économique européen sont faibles dans la plupart des secteurs couverts par l'IRES (Graphique 2b). La France maintient un marché ouvert pour les fournisseurs de services des autres États membres de l'UE.

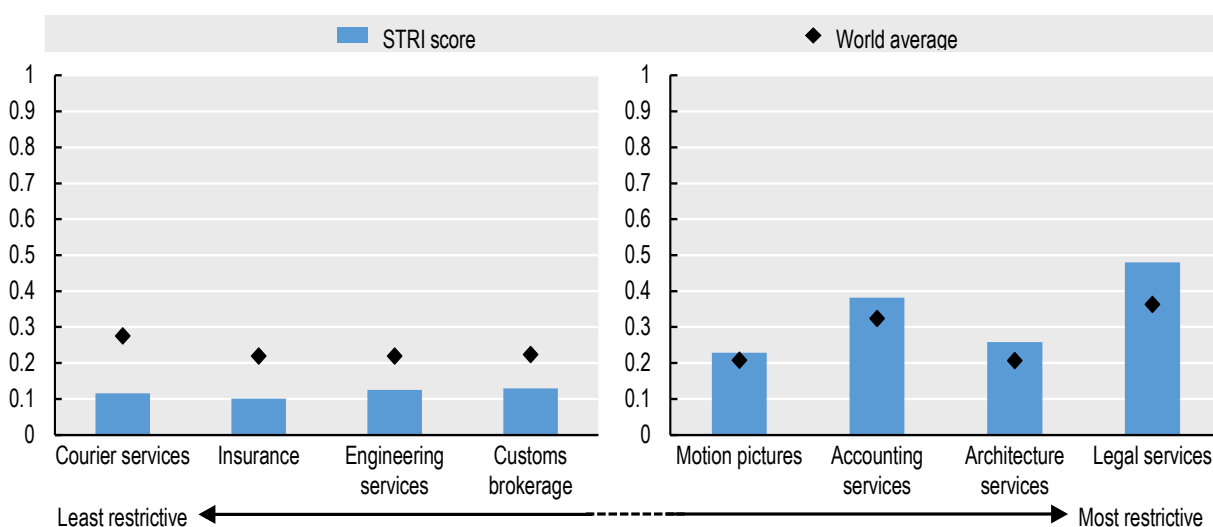
Figure 2b. Barrières réglementaires affectant le commerce de services au sein de Espace économique européen (EEA)



Note: L'IRES traditionnel mesure le niveau de restriction sur la base de la nation la plus favorisée envers les pays tiers, et le niveau intra-EEE de l'IRES mesure le niveau de restriction envers les membres de l'EEA. L'IRES intra-EEA couvre 24 pays (Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie République, Slovénie, Espagne, Suède).
Source: OECD (2022). Base de donnée de l'IRES.

Les services de courrier, les assurances, les services d'ingénierie et le transport de fret logistique sont les secteurs avec le score le plus bas par rapport à la moyenne des IRES dans tous les pays (Graphique 3). Les services cinématographiques, les services comptables, les services d'architecture et les services juridiques sont les secteurs avec le score le plus élevé par rapport à la moyenne des IRES dans tous les pays.

Figure 3. Décomposition sectorielle – Secteurs les plus et les moins restrictifs en France

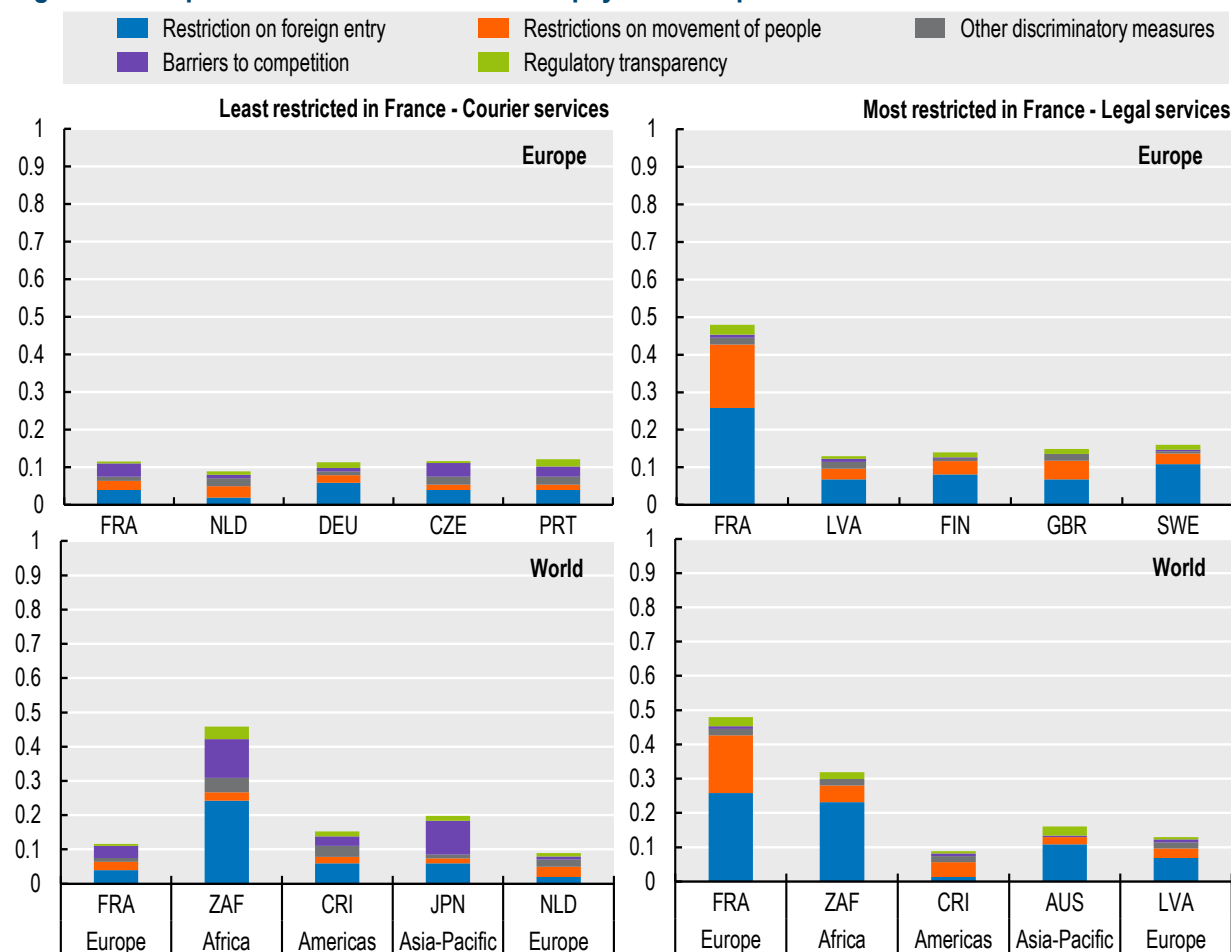


Note: La sélection a été effectuée en fonction de l'écart entre le score des secteurs et le score moyen mondiale, en pourcentage de différence c'est-à-dire $(IRES \text{ pays, secteur} - IRES \text{ moyenne mondiale, secteur}) / IRES \text{ moyenne mondiale, secteur}$
Source: OECD (2022). Base de donnée de l'IRES.

Les services de courrier sont les services les moins restreints en France. Les réglementations sectorielles suivent largement les meilleures pratiques bien que la composition des scores indique que certaines restrictions à l'entrée des étrangers et les obstacles à la concurrence demeurent. Les services juridiques sont le secteur de services le plus restreint en France. Les restrictions sur l'entrée des

étrangers et la circulation des personnes sont significatives par rapport aux pays les plus performants. Certaines mesures qui contribuent le plus au score comprennent les restrictions en matière d'équité applicables aux personnes ou aux entreprises non agréées, les limitations de la durée du séjour et l'interdiction des associations commerciales entre les avocats locaux et non agréés localement, ainsi que les avocats et autres professionnels (Figure 4).

Figure 4. Comparaison de la France avec les pays en Europe et dans le monde



Source: OECD (2022). Base de donnée de l'IRES.

Modifications réglementaires récentes

Plusieurs changements récents affectant la France étaient dus à des modifications du droit de l'UE. En août 2022, le règlement UE 2022/1031 est entré en vigueur dans le but de réglementer l'accès des biens et services de pays tiers (hors UE) aux marchés publics et aux marchés de concession de l'UE. Aucune mesure pertinente n'a été adoptée par l'UE à ce stade. Il s'applique aux marchés publics et aux concessions lorsque l'UE n'a pas pris d'engagements d'accès au marché dans le cadre d'un accord international.

Dans les télécommunications, les tarifs maximaux de terminaison d'appel dans l'UE définis par le règlement délégué (UE) 2021/654 de la Commission sont devenus applicables le 1er juillet 2021. Ces tarifs maximaux de terminaison d'appel ne s'appliquent généralement pas aux appels provenant de pays hors UE.

À partir du 1er juillet 2021, l'UE a supprimé l'exonération de TVA (régime de minimis) pour les biens d'une valeur inférieure à 22 EUR. Le décret d'application a cependant maintenu ce seuil lorsque l'importation ou l'introduction s'effectue en Guadeloupe, à la Réunion ou en Martinique (exonération de la TVA et de la "franchise d'octroi de mer"), ainsi qu'à Mayotte et en Guyane (franchise d'octroi de mer).

uniquement).

Dans le transport aérien, le règlement UE 2020/459 a supprimé la règle de droits acquis 80/20 pour les attributions de créneaux aéroportuaires. En décembre 2021, la Commission a adopté une extension des règles d'exemption de créneaux pour couvrir la saison de programmation d'été 2022, allant du 28 mars 2022 au 29 octobre 2022. Dans le transport maritime, le règlement 2020/436 a étendu l'exemption par catégorie existante aux consortiums de transport maritime de ligne du droit de la concurrence jusqu'en avril 2024.

Informations complémentaires

» Accédez à toutes les notes pays, aux notes sectorielles et aux outils interactifs de l'IRES sur le site Web de l'OCDE à l'adresse <http://oe.cd/stri>

» Pour en savoir plus sur les politiques commerciales des services et leurs impacts, consultez [Politiques commerciales des services et économie mondiale](#)

» Contactez la Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE pour vos questions à stri.contact@oecd.org